

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 29 janvier 2014

Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins

NOR : ETST1400470V

Par arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris pris le 12 décembre 2013 pour le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, par délégation du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France et en application des articles L. 7123-11 et suivants et R. 7123-8 et suivants du code du travail, la licence d'agence de mannequins est renouvelée, à compter du 20 octobre 2013, pour une durée indéterminée, à Danièle Mangeon, gérante de l'agence DMA, sise 33, rue de La Hay-le-Compte, 54130 Saint-Max.